

# JOURNAL DE LA SOCIÉTÉ STATISTIQUE DE PARIS

JSFS

## **Bibliographie**

*Journal de la société statistique de Paris*, tome 40 (1899), p. 101-104

[http://www.numdam.org/item?id=JSFS\\_1899\\_\\_40\\_\\_101\\_0](http://www.numdam.org/item?id=JSFS_1899__40__101_0)

© Société de statistique de Paris, 1899, tous droits réservés.

L'accès aux archives de la revue « Journal de la société statistique de Paris » (<http://publications-sfds.math.cnrs.fr/index.php/J-SFdS>) implique l'accord avec les conditions générales d'utilisation (<http://www.numdam.org/conditions>). Toute utilisation commerciale ou impression systématique est constitutive d'une infraction pénale. Toute copie ou impression de ce fichier doit contenir la présente mention de copyright.

NUMDAM

Article numérisé dans le cadre du programme  
Numérisation de documents anciens mathématiques  
<http://www.numdam.org/>

VII.  
**BIBLIOGRAPHIE.**

---

1°.

*L'Italia presente*, par M. Tito CANOVAI.

M. Tito Canovai a publié, dans la *Nuova Antologia*, puis réuni en volume, une savante étude où il traite des conditions actuelles de l'Italie.

Les problèmes sont nettement posés et résolus avec la fermeté et le bon sens d'un homme habitué à traiter les questions financières qui ne s'accrochent guère des utopies et des déclamations.

M. Canovai fait souvent appel à la statistique, et c'est la statistique en main qu'il déclare qu'en Italie la matière imposable est épuisée et qu'il n'y a plus rien à lui demander au delà de ce qu'elle donne aujourd'hui.

Pour le prouver, il compare les impôts des différents pays, en valeur absolue et par rapport à la population, mais en ayant soin de faire la ventilation entre ce qui est impôt et ce qui est service rendu. Il n'est pas possible, par exemple, de compter comme impôt la totalité du prix de vente du tabac et de la poudre en France, du tabac et du sel en Italie, etc.

M. Canovai, après ces déductions, dresse le tableau suivant :

Impôts.					
Désignation des pays.	Millions de francs.	Par habitant. (Francs.)	Désignation des pays.	Millions de francs.	Par habitant. (Francs.)
Italie . . . . .	1 259	40,61	Russie . . . . .	2 255	17,50
France . . . . .	2 857	75,18	Espagne. . . . .	705	39,16
Angleterre . . . . .	2 149	53,70	Belgique . . . . .	194	29,85
Allemagne (Empire d').	1 860	35,77	Suisse . . . . .	48	16,00
Autriche-Hongrie. . . .	1 630	39,75			

Ces résultats diffèrent de ceux qu'a donnés M. Edmond Théry dans son livre : *Europe et États-Unis d'Amérique*, parce que M. Théry donne les dépenses budgétaires totales et M. Canovai seulement les impôts.

Par contre, les deux auteurs sont à peu près d'accord pour les dépenses militaires et pour les dettes publiques; cependant, M. Canovai évalue la dette de la France, en capital, à 31 090 millions et M. Théry à 26 133 millions, parce qu'il n'a pas tenu compte, comme il l'explique, des dettes flottantes et des annuités. Du reste, le capital de la dette publique n'a que la valeur d'un chiffre statistique, puisqu'il n'est pas remboursable; ce qui est plus important, c'est la charge qu'impose aux contribuables le paiement des intérêts; or, d'après M. Canovai, cette charge se répartit comme suit :

Désignation des pays.	Montant des intérêts de la dette publique.	Depense par habitant.	Désignation des pays.	Montant des intérêts de la dette publique.	Depense par habitant.
	Millions de francs.	Francs.		Millions de francs.	Francs.
Italie . . . . .	703	22,68	Russie . . . . .	723	5,60
France . . . . .	1 020	26,85	Espagne. . . . .	324	18,00
Angleterre. . . . .	625	15,62	Belgique. . . . .	113	17,38
Allemagne (Empire d').	637	12,25	Suisse . . . . .	4	1,33
Autriche-Hongrie . . . .	653	15,93			

Nous retrouvons encore une concordance très satisfaisante, entre les statistiques de MM. Théry et Canovai, en ce qui concerne les dépenses militaires, sauf pour la Russie, le chiffre donné par M. Canovai est de 7 fr. 33 c. par habitant, M. Théry accuse 9 fr.

Voici le tableau des dépenses militaires, d'après M. Canovai :

Désignation des pays.	Millions de francs.	Par habitant. (Francs.)	Désignation des pays.	Millions de francs.	Par habitant. (Francs.)
Italie . . . . .	374	12,07	Russie . . . . .	946	7,33
France . . . . .	914	24,05	Espagne . . . . .	170	9,44
Angleterre. . . . .	1 016	25,40	Belgique . . . . .	48	7,38
Allemagne (Empire d').	916	17,63	Suisse . . . . .	23	7,66
Autriche-Hongrie . . . .	410	10,00			

D'après ces différents tableaux, l'Italie ne paraît pas très chargée, soit d'une manière absolue, soit par habitant, mais les choses changent d'aspect si on compare les dépenses publiques aux ressources qui les acquittent, c'est-à-dire à la richesse privée. Pour obtenir la richesse privée des différents pays, M. Canovai s'est servi des recherches de MM. de Foville, Bodio, Maffeo Pantaleoni, R. Giffen, Sætbeer, etc., et a complètement mis de côté les évaluations de M. Mulhall.

La richesse privée des différents pays, en capital, et la proportion des impôts qui la frappent, s'établissent ainsi :

Désignation des pays.	Richesse privée.	Impôt pour 100 de la richesse privée.	Désignation des pays.	Richesse privée.	Impôt pour 100 de la richesse privée.
Italie. . . . .	54	2,33	Allemagne (Empire d').	220	0,85
France . . . . .	225	1,26	Autriche-Hongrie . . . .	86	1,90
Angleterre. . . . .	251	0,85	Belgique . . . . .	34	0,57

A ce point de vue, l'Italie est le pays le plus taxé, elle paie presque deux fois autant que la France.

Mais la comparaison n'est pas encore parfaite, car, comme le fait très bien remarquer M. Canovai, la fortune mobilière donne, en Italie, un revenu plus élevé que dans d'autres pays; par conséquent, le revenu mobilier italien peut être plus fortement imposé qu'ailleurs; c'est donc le revenu national qu'il faut comparer à l'impôt.

M. Canovai risque, en tremblant, d'après E. Delivet, les chiffres suivants :

Désignation des pay —	Rapport des impôts au revenu net. — Pour 100.	Désignation des pays. —	Rapport des impôts au revenu net. — Pour 100.
Italie . . . . .	17,31	Russie . . . . .	10,55
France . . . . .	12,60	Espagne . . . . .	20,57
Angleterre . . . . .	6,53	Belgique . . . . .	6,00
Allemagne (Empire d') . . . . .	8,70	Suisse . . . . .	4,23
Autriche-Hongrie . . . . .	10,66		

Après l'Espagne, pour laquelle il y aurait lieu de faire des réserves, l'Italie est le pays qui paie le plus proportionnellement à son revenu, presque trois fois autant que l'Angleterre, deux fois autant que l'Allemagne et moitié en sus de ce que paie la France. Toutefois, ces derniers calculs ne peuvent être pris que comme des données permettant de fixer les idées, et M. Canovai ne les présente qu'à ce titre.

Ce qui est intéressant, c'est que M. Canovai et M. Edmond Théry, travaillant indépendamment l'un de l'autre et sur des éléments différents, soient arrivés, dans la plupart de leurs statistiques, à des résultats concordants; on peut donc admettre que leurs statistiques s'approchent beaucoup de la vérité.

Pierre DES ESSARS.

***La Statistica civile e penale e la riunione dell'Istituto internazionale di statistica a Pietroburgo***, par le docteur Augusto Bosco (1).

Ce mémoire, dont l'auteur a fait hommage à notre Société, est divisé en huit chapitres : l'étude de la méthode statistique; — la statistique pénale et les comparaisons internationales; — la statistique pénale en Russie; — les acquittements devant les tribunaux répressifs dans plusieurs pays; — la procédure spéciale, en France, à l'égard des mineurs de seize ans; — la statistique de la justice civile; — la statistique des divorces et des séparations de corps; — la méthode monographique et la criminalité.

Laissant de côté les travaux de l'Institut international de statistique, dont M. Levasseur a déjà donné l'analyse dans ce Journal (voir année 1897, page 409), nous porterons particulièrement notre attention sur l'organisation de la statistique pénale en Russie et sur la méthode monographique appliquée à la criminalité.

Le système du bulletin individuel pour la statistique criminelle est adopté en Russie depuis l'année 1873; mais tandis qu'en Allemagne on emploie un seul bulletin et en Italie deux, l'un pour les prévenus, l'autre pour les affaires impoursuivies parce que les auteurs des infractions sont restés inconnus, on se sert, en Russie, de plusieurs espèces de bulletins.

Pour les affaires des juges de paix, on ne fait qu'un bulletin, s'appliquant aux condamnés à l'emprisonnement pour certains délits, tels que le vol, l'escroquerie, l'abus de confiance, la mendicité en récidive, etc. Quant aux individus jugés pour d'autres infractions : lésions personnelles légères, outrage à la pudeur, outrages contre des fonctionnaires, etc., on ne dresse pas de bulletin à leur égard.

Pour les affaires du ressort des tribunaux d'arrondissement et des cours judiciaires, on rédige, au contraire, trois bulletins. Le premier est transmis, au début de chaque affaire,

(1) Tipografia Nazionale di G. Bertero, via Umbria, Rome, 1898.

par le juge d'instruction au bureau de statistique; il sert uniquement de moyen de contrôle et n'est pas employé pour la préparation de la statistique; celle-ci est dressée d'après les deux autres bulletins, dont l'un concerne l'affaire dans ses différentes phases, et l'autre les conditions personnelles des prévenus. Néanmoins, la statistique pénale russe est incomplète en ce sens qu'elle ne donne aucune indication sur les infractions que les juges de paix punissent de l'amende ou de l'arrêt, ni sur la plupart des délits commis par la population rurale, les tribunaux de *volost* ou de village ne fournissant pas de relevés statistiques.

Malgré ces lacunes, la statistique pénale russe est une source précieuse de renseignements, à laquelle la sociologie criminelle pourrait puiser bien plus qu'elle ne l'a fait jusqu'ici. La Russie présente, en effet, un champ très fécond d'études, à cause des diversités ethniques de ses habitants, des divergences entre les conditions des nombreuses classes de sa population, de la survivance d'anciennes formes sociales dans les villages et les communes rurales, à côté de la civilisation avancée des villes.

Le vagabondage est très répandu dans certaines parties de l'Empire russe. Les individus d'une même classe ou profession s'associent fréquemment pour la perpétration des délits, dont la responsabilité pèse, en grande partie, sur la collectivité plutôt que sur l'individu. Les délits contre la religion, si rares dans les pays occidentaux, sont souvent punis en Russie et ont augmenté; cette fréquence et cet accroissement démontrent, non une diminution de la foi, mais la puissance dont y est encore pourvue l'église dominante, ainsi que le vif ferment religieux qui agite le peuple russe. L'influence des conditions économiques sur la criminalité ressort facilement de la statistique pénale russe, en raison de la simplicité de vie d'une grande partie de la population. Enfin, les courants de migrations d'une province à l'autre du vaste Empire contribuent à accroître la criminalité dans certaines régions.

En ce qui concerne l'application de la méthode monographique à la criminalité, M. Bosco rappelle les discussions qui ont eu lieu, dans ces derniers temps, parmi les statisticiens sur ces recherches qu'on a nommées « représentatives », parce qu'elles ont pour but de relever les caractères de certains phénomènes sociaux ou démographiques, sans les étudier dans leur ensemble (suivant la méthode statistique ordinaire), mais en les considérant seulement dans une de leurs parties, de manière à représenter entièrement un groupe spécial de faits.

La monographie criminelle d'une province ou d'une ville pourrait éclaircir beaucoup de questions qui sont encore discutées, sur les origines et les causes du délit; elle serait surtout utile pour mettre en lumière les motifs pour lesquels il y a, dans chaque pays, des centres ou foyers de criminalité — villes, communes, départements ou provinces — qui se distinguent du territoire environnant, par la fréquence ou la gravité des délits.

Plusieurs essais de monographies criminelles ont été tentés, notamment en Italie et en France; mais il s'agissait d'études et de recherches locales, bien plus que de véritables monographies. Ils manquaient de cette conformité de méthode, qui est le fondement même des monographies et peut, seule, les rendre comparables entre elles. Dans ces études, les auteurs, suivant leur opinion personnelle, faisaient ressortir tels ou tels éléments du délit, au lieu de présenter une exposition impartiale des faits. Si l'on veut avoir des monographies criminelles, dans le vrai sens du mot, il faut en déterminer d'avance le plan, comme on l'a fait pour les monographies de familles, d'ateliers ou de communes et considérer, dans un ordre rigoureux, les conditions physiques, topographiques, démographiques, économiques et sociales.

On voit, par cette analyse, forcément succincte, que le travail de M. Bosco, malgré la modestie de son titre, présente de judicieuses considérations sur les méthodes statistiques et contient des développements théoriques du plus grand intérêt. Cette nouvelle étude, jointe à celles qui l'ont précédée, justifie la récente nomination de M. Aug. Bosco comme professeur agrégé de statistique à l'Université de Rome.

Émile YVERNÈS.